



Jeudi 20 Juin 2024

Dimanche 14 Juillet 2024

Vendredi 30 Août 2024



Afin d'ouvrir la saison estivale dans la joie et la bonne humeur, la ville d'Allauch reconduit ses Marchés Nocturnes les :

1. Jeudi 20 Juin 2024
2. Dimanche 14 Juillet 2024
3. Vendredi 30 Août 2024

Ces évènements festifs et conviviaux regrouperont tous les métiers de l'artisanat.

Des savoureuses spécialités gastronomiques, aux créations d'art originales, de nombreux artisans et producteurs seront accueillis.

Afin de contribuer à la réussite de ces manifestations, il est important que votre stand soit illuminé de mille et une lumières.

Frais de Participation fixés durant les 3 dates :

- Petit stand (2 mètres) 100€
- Moyen stand (4 mètres) 150€
- Grand stand (6 mètres) 200€

**Le chèque est à libeller à l'ordre de
« Régie des Droits de Places ».**

En cas d'annulation, les droits de place ne seront restitués que si l'annulation s'effectue sur demande écrite au plus tard 30 jours avant la date de la première manifestation.

Les chèques seront mis à l'encaissement par le trésor public dès acceptation du dossier.

Ces tarifs comprennent les frais de promotion, l'animation ainsi que l'électricité.

DOSSIER D'INSCRIPTION

Nom*:

Prénom*:

Adresse*:

Téléphone*:

E-mail*:

Produits exposés*:

Type de Stand* (tarifs pour les 3 dates)

2 mètres (100€)

4 mètres (150€)

6 mètres (200€)

Précisez la structure de votre stand* :

(Plateaux, tréteaux, tables, parasols ou barnums + dimensions)

Type de branchement* :

Puissance nécessaire* :

**Champs obligatoires*

DOCUMENTS A FOURNIR

- Un extrait K-Bis de moins de 3 mois
- Un D1 (extrait d'immatriculation au répertoire des métiers) de 2024
- Une attestation d'assurance 2024 spécifiant que vous êtes couverts pour les foires et marchés
- Carte professionnelle

FRAIS DE PARTICIPATION

Un chèque du montant de votre participation selon le type de stand choisi (*libellé à l'ordre de Régie des Droits de Place*). Le chèque sera mis à l'encaissement dès acceptation du dossier. En cas d'annulation, les droits de place seront remboursés par le Trésor Public uniquement si l'annulation s'effectue au plus tard 30 jours avant la date de la première manifestation sur demande écrite.

JOINDRE IMPERATIVEMENT DES PHOTOS DU STAND ET DES PRODUITS EXPOSES POUR ACCEPTATION DE VOTRE DOSSIER

Afin de nous permettre d'organiser au mieux ces marchés nocturnes 2024, nous vous demandons de retourner votre dossier d'inscription le plus rapidement possible à l'adresse suivante :

Mairie d'Allauch

Service Promotion Economique & Commerces

BP27

13718 ALLAUCH CEDEX

04.86.67.46.14

La sélection s'effectuera dans la limite des places disponibles.

TOUT DOSSIER INCOMPLET VOUS SERA RETOURNE



RAPPEL
DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES
A FOURNIR :

- Photos du stand & des produits
- Règlement intérieur signé
- Chèque de règlement à l'ordre de « Régie des Droits de Place »
- Papiers justifiant de votre activité
- Attestation d'assurance

